ROCTOOL

Société Anonyme au capital de 912 157,00 €

Siège social : Savoie Technolac - 73370 Le Bourget du Lac

433 278 363 RCS Chambéry

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ASSEMBLEE **GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du code de commerce, le Conseil d'administration vous présente ce rapport afin d'informer l'assemblée générale :

De l'attribution gratuite d'actions,

Attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du code de commerce, le Conseil d'administration vous informe des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du même code.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2021 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés.

Au titre de l'autorisation susvisée le Conseil d'administration du 23 mars 2021 a, d'une part, arrêté le règlement du plan d'attribution d'actions de performance et, d'autre part, attribué les actions gratuites selon le tableau récapitulatif ci-après :

Nombre total d'actions attribuées	238 440	120 000	70 440	48 000
	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
Actions attribuées	28 077	15 000	8 077	5 000
EBITDA 3/3	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
Actions attribuées	28 077	15 000	8 077	5 000
EBITDA 2/3	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
Actions attribuées	28 066	15 000	8 066	5 000
EBITDA 1/3	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
Actions attribuées	28 077	15 000	8 077	5 000
Chiffre d'Affaires 3/3	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
Actions attribuées	28 077	15 000	8 077	5 000
Chiffre d'Affaires 2/3	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
Actions attribuées	28 066	15 000	8 066	5 000
Chiffre d'Affaires 1/3	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
Actions attribuées	23 334	10 000	7 334	6 000
Fidélisation 2024	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
Actions attribuées	23 333	10 000	7 333	6 000
Fidélisation 2023	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
Actions attribuées	23 333	10 000	7 333	6 000
Fidélisation 2022	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo

Conformément au plan d'attribution d'actions de performance, en date du 23 mars 2022, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition des actions gratuites selon le tableau récapitulatif ci-après :

Fidélisation 2022	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
Actions acquises	23 333	10 000	7 333	6 000
Nombre total	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
	23 333	10 000	7 333	6 000

Conformément au plan d'attribution d'actions de performance, le Conseil d'administration constate que, en ce qui concerne la Catégorie Fidélisation 2023, au 9 mars 2023 :

- M. Boulanger, est toujours salarié et/ou mandataire sociale ;
- M. Feigenblum et M. Gobbo ne sont plus salariés et/ou mandataires sociaux suite à leur démission; M. Feigenblum ayant quitté la société le 31 juillet 2022 et M. Gobbo ayant quitté la société le 29 avril 2022;
- La moyenne simple du VWAP quotidien (tel que publié par Euronext) sur les 22 derniers jours de cotation est supérieure à 3€ (calcul en annexe du présent procèsverbal);

Le Conseil d'administration constate donc l'acquisition définitive au 23 mars 2023 des actions gratuites Catégorie Fidélisation 2023 selon le tableau récapitulatif ci-après :

Fidélisation 2023	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo
Actions acquises	10 000	10 000	0	0
Nombre total d'actions acquises	Total	Mathieu Boulanger	José Feigenblum	Nicola Gobbo

La valeur d'acquisition unitaire des actions est de 3,41€.

La période de conservation des Actions de Fidélisation 2023 étant fixée à 12 mois dès la date d'Acquisition Définitive (sous réserve des restrictions applicables aux mandataires sociaux tel que défini à l'art. 4 du plan d'attribution d'actions de performance), la fin de la période de conservation est fixée au 9 mars 2024 (après fermeture de la bourse). Le Conseil d'administration rappelle en effet que, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, compte tenu de la qualité de mandataire social de Mathieu Boulanger, ce dernier devra en toute hypothèse conserver 10% actions gratuites acquises tant qu'il exercera des fonctions de mandataire social de la Société, selon ce qui a été précisé par le Conseil d'administration en date du 22 mars 2021.

Le Conseil d'administration